

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**

**Membres**

**du Bureau Communautaire**

**Titulaires** : 28

**Membres présents** : 19

**Votants** : 21

**Date de la convocation**

11 juin 2024

L'An DEUX MILLE VINGT QUATRE, DIX-SEPT JUIN à 18 H 30, le Bureau Communautaire convoqué légalement, s'est réuni au Pôle administratif de la CCALN à Ailly-sur-Noye, sous la présidence de Monsieur DOVERGNE Alain

● Etaient présents les Vice-Présidents et Conseillers Communautaires Délégués :

Mesdames DOUAY Sonia, BERTOUX Julia, RAMON Marie-Gabrielle

Messieurs DOVERGNE Alain, SURHOMME Alain, DURAND Pierre, MOURIER Francis, VAN DE VELDE Michel, BOUCHER Michel, LEROY Jean-Maurice

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Messieurs M. CAPELLE Hubert, VERONT Fabrice, LEVASSEUR Roger, DELANAUD Stéphane, VAN OOTEGHEM J. Michel, CHANTRELLE Brice, LESQUIREUX André, BEAUMONT Joël, DUTILLEUX Olivier

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames PATRICE-BOURDELLE Christine, PERONNET Fabienne, RIHET Anne, PREVOST Anne-Marie

Messieurs LAMOTTE Dominique, NOCHEZ Didier, MAROTTE Philippe, TOURNIQUET Gautier, WABLE Vincent

● Disposaient d'un pouvoir :

M. BOUCHER Michel de M. MAROTTE Philippe, M. DOVERGNE Alain de M. PREVOST Anne-Marie

**Objet : Programme d'aides aux entreprises – Attribution d'une subvention – EURL BISTRO RETRO restaurant à Ailly-sur-Noye**

**Rapport de M. Alain SURHOMME, Vice-Président Développement économique-Tourisme**

Vu les statuts et les compétences de la CCALN en termes de développement économique,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 21/02/2024 n°2024\_21.02\_05 relative au programme d'aides aux entreprises,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 21/02/2024 n°2024\_21.02\_03 relative à la charte d'engagement entre la Région et la CCALN dans le cadre du Schéma Régional d'Economie, d'innovation et d'Internationalisation,

Vu la délibération du 29/04/2024 n°2024\_29.04\_04 relative à la Convention entre la Région et la CCALN sur le sujet des aides directes aux entreprises intégrant le cadre d'intervention et le règlement des aides,

Vu le dossier de demande d'aides économiques reçu le 17 mai 2024 de la part de M. BEDIER dans le cadre de la création d'un restaurant à Ailly-sur-Noye,

Vu le compte-rendu du comité d'agrément des aides qui s'est tenu le 10 juin à la CCALN en présence de M. BEDIER,

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 17 juin 2024,

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau communautaire :**

- Octroie une subvention dans le cadre de l'aide à la création d'entreprise et de l'aide à l'amélioration de l'accueil de la clientèle sur les points de vente, d'un montant de 10 000 euros au profit de l'EURL BISTRO RETRO, représentée par M. BEDIER, dans le cadre de l'ouverture d'un restaurant à Ailly-sur-Noye,
- Autorise le Président et le Vice-Président Développement économique à signer la convention conformément au règlement des aides aux entreprises,
- Autorise le Président et le Vice-Président Développement économique à signer tous les documents en rapport avec cette décision.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

Envoyé en préfecture le 20/06/2024

Reçu en préfecture le 20/06/2024

Fait e... Publié le 17 juin 2024

ID : 080-200070969-20240617-2024\_1706\_01-DE



**A AILLY SUR NOYE**

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 20/06/24

Affiché le 20/06/24

**Le Président,**

**Alain DOVERGNE**

